

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

6^{ème} REUNION DE 2004

Séance du 26 novembre 2004

CG 04/6^{ème}/I-04

LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

—————
DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2004
—————

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le projet de Décision Modificative n°2 pour 2004 du Laboratoire Vétérinaire Départemental, tel qu'il a été adopté par le comité de gestion de l'établissement lors de sa séance du 27 octobre 2004.

L'équilibre général de ce projet s'établit en mouvements réels à **9 795,00 €**

Les dépenses s'établissent de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Compte 21</u>	– Immobilisations corporelles	500,00 €
<u>Chapitre 020</u>	– Dépenses imprévues	- 989,00 €
	Total des dépenses d'investissement	- 489,00 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

-CHAPITRE 011 – Charges à caractère général

<u>Compte 60</u>	– Achats	400,00 €
<u>Compte 61</u>	– Autres charges externes – Services extérieurs..	1 400,00 €
<u>Compte 62</u> (sauf 621)	– Autres services extérieurs.....	3 400,00 €

Sous-total des dépenses du chapitre 011 5 200,00 €

-CHAPITRE 012 – Charges de personnel et frais assimilés

<u>Compte 64</u>	– Charges de personnel	750,00 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 012	750,00 €
<u>- CHAPITRE 65</u>	– Autres charges d’activité	5 319,00 €
<u>- CHAPITRE 67</u>	– Charges exceptionnelles	1 215,00 €
<u>- CHAPITRE 022</u>	– Dépenses imprévues	- 2 200,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	10 284,00 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	9 795,00 €

L’ensemble de ces dépenses est équilibré par les recettes suivantes :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Compte 13</u>	– Subventions d’investissement	40 596,00 €
	Total des recettes d’investissement	40 596,00 €

-SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>CHAPITRE 70</u>	– Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 500,00 €
<u>CHAPITRE 74</u>	– Dotations, subventions et participations...	- 39 301,00 €
	Total des recettes de fonctionnement	- 30 801,00 €
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	9 795,00 €

* * *

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le projet de Décision Modificative n°2 pour 2004 du Laboratoire Vétérinaire Départemental, tel qu’il vient de vous être présenté.

◆

◆ ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l’avis du comité de gestion réuni le 27 octobre 2004,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision modificative n° 2 de 2004 du Laboratoire Vétérinaire départemental qui s'équilibre à 9 795,00 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,